

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5776						
OBJET	Recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2058 pour des services d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour les resurfaçuses de marque Zamboni							
No dossier(s) interne(s) : DOS-2058 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>Actions : OCTROI</p> <p style="padding-left: 40px;">Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Contrat</p> <p style="padding-left: 40px;">No contrat : DOS-2058 Montant : 999 962,87 \$ Mode de sollicitation : EXE-Exemption Type de contrat : Acquisition de biens Durée du contrat : 5 ans Récurrence : Oui Résultat : Robert Boileau inc. 999 962, 87 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service des travaux publics</p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2019-02-05</td> <td>CM-20190205-80</td> <td>OCTROI - EXE-0369</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Paolo Galati</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'octroyer le contrat EXE-0369, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces, les réparations, la location, le service et l'entretien des resurfaçuses de marque Zamboni, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 29 octobre 2018 et des documents de demande de prix:</p> <p>Robert Boileau inc. 823 830,37 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2018-6005)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-02-05	CM-20190205-80	OCTROI - EXE-0369
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2019-02-05	CM-20190205-80	OCTROI - EXE-0369						

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5776
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le présent contrat vise à acquérir des pièces pour les équipements de marque Zamboni ainsi que le service d'entretien et de réparation.</p> <p>Le Service des travaux publics requiert l'acquisition des pièces de remplacement pour les resurfeuses de marque Zamboni ainsi que le service, l'entretien, la réparation et la location de resurfeuses de remplacement en cas de bris majeur afin de maintenir en bonne condition nos équipements pour l'entretien de nos glaces. Les pièces serviront aux 13 resurfeuses de marque Zamboni de la Ville.</p> <p>Il est à noter que l'entreprise Robert Boileau inc. est le distributeur unique et exclusif pour les pièces et services de marque Zamboni pour les resurfeuses au Québec. Une lettre du fabricant Zamboni confirme que Robert Boileau inc. est la seule filiale autorisée et exclusive pour le territoire du Québec de ses produits et services.</p> <p>La stratégie d'approvisionnement pour ce dossier est d'opter pour un contrat de 5 ans afin de sécuriser les acquisitions avec un contrat de plus longue durée.</p> <p>Mode d'adjudication : gré à gré sur la base de l'exemption prévue par la Loi sur les cités et villes.</p> <p>Robert Boileau inc. : 1 061 476,32 \$ (incluant TPS et TVQ) (recommandé) 999 962, 87 \$ (incluant TPS et TVQ) (révisé)</p> <p>DÉMARCHE ENTREPRISE =====</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a obtenu une réduction de prix de 6 %, représentant une économie de 61 513,45 \$ (incluant TPS et TVQ), ainsi que la confirmation que le service offert ne sera diminué d'aucune façon, malgré cette réduction.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Nature de la dépense prévue au budget. Soumission avec quantités variables. Au besoin, un virement sera effectué par le service requérant.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Conformément à l'article 573.3 paragraphe 9 de la Loi sur les cités et villes, spécifiant que « les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : « 9° dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant; »</p> <p>Un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré n'a pas été publié, conformément au paragraphe 9° de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.</p> <p>L'octroi du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>C/P 999 962, 87 \$ (incluant TPS et TVQ)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2058, pour une période de 5 ans, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour des services d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour les resurfeuses de marque Zamboni, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 28 novembre et des documents de demande de prix :</p> <p>Robert Boileau inc. 999 962, 87 \$ (incluant TPS et TVQ).</p> <p>(CT:1775700)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5776
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1775700 Coût estimé affectant l'année en cours : CM requis : Oui		
Annotation(s)		
Ce contrat fera l'objet d'une entente cadre (commande permanente), et se déploiera sous forme de demandes d'achat autorisées au fur et à mesure de l'expression des besoins.		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
LEFEBVRE, Madame LISON (54347)		2023-12-08
Trésorier		AN - MS - JR